



## Note d'information concernant le projet d'accueil de l'Institut catholique de Paris (ICP) à l'Espace du Moineau

16 mars 2022

L'*Institut catholique de Paris* a fait le projet, dans son plan stratégique, de fonder des campus dans les diocèses de province. Chacune des cinq universités catholiques de France a un territoire naturel d'action constitué par les diocèses dont les évêques sont les membres fondateurs de l'institution. Le diocèse de Rouen fait partie du territoire de l'ICP comme tous les diocèses normands. C'est ainsi qu'après le *Centre de théologie universitaire* (CTU) nous bénéficions de l'*Institut normand de sciences religieuses* (INSR) rattaché à l'ICP.

Après le campus de Reims ouvert en septembre 2021, l'idée de proposer des formations universitaires profanes à Rouen est venu lors de l'assemblée générale 2021 de l'ICP à laquelle participait l'archevêque de Rouen. Celui-ci commençait alors une réflexion sur l'utilisation de l'*Espace du Moineau* et de l'archevêché. Ces deux ensembles immobiliers très différents par leur histoire, leur capacité et leur statut sont devenus surdimensionnés pour les besoins actuels et, surtout, trop coûteux face à la diminution des ressources du diocèse.

Il revenait d'abord à l'ICP d'étudier la faisabilité d'une telle idée et sa pertinence. Les premières consultations et études montraient que le territoire manquait d'offre en matière d'études supérieures par rapport à d'autres régions. Cela s'est confirmé récemment par l'engagement de la *Région Normandie* et de la *Métropole Rouen Normandie* à soutenir financièrement l'opération immobilière envisagée. Ainsi le Conseil d'administration de l'ICP a-t-il validé le projet le 8 mars 2022, donnant son feu vert pour qu'il entre dans une nouvelle phase. Ce projet est d'accueillir à terme, c'est-à-dire d'ici 10 ans, 1 000 étudiants. Il comprendra deux phases, la première étant de trois années.

L'Église diocésaine peut se réjouir qu'un acteur important de la vie de l'Église vienne vivre sa mission en proximité. Elle s'est assurée que l'offre universitaire viendrait en complément et non en concurrence des offres existantes dans la région tant dans le secteur public que dans l'Enseignement catholique. Cette complémentarité peut également devenir synergie.

L'Espace du moineau, autrefois établissement d'enseignement puisque séminaire, se révélait être une bonne opportunité pour l'ICP. Il reste donc au diocèse à étudier la faisabilité de regrouper les services diocésains à l'archevêché et d'envisager la délocalisation des organismes qui y travaillent. Ces derniers seront, pour la plupart, affectés par le projet dans la deuxième phase, c'est-à-dire à l'horizon 2025. D'un point de vue pratique, si l'ICP maintient son désir d'ouvrir en septembre 2023, le diocèse devrait mettre à sa disposition la première tranche de locaux à la fin de l'année 2022, et donc la libérer pour cette date.

.../...

.../...

Aussi, depuis décembre 2021, M. YANN POINCIGNON, économiste diocésain et chargé de mission pour l'accueil de l'ICP, travaille avec une équipe pour évaluer les besoins et les possibilités. Une consultation a été mise en place avec les utilisateurs de *l'Espace du moineau*.

D'ores et déjà, il apparaît qu'une phase transitoire sera nécessaire puisque des travaux à l'archevêché nécessitent plus de temps en raison des exigences de la *Direction régionale des affaires culturelles* pour un établissement classé monument historique. En effet, l'archevêché ne fait qu'un avec la cathédrale. Les directeurs des services diocésains en ont été informés et des solutions sont en cours.

Un projet de bail est à l'étude. L'engagement du diocèse à accueillir l'ICP sera effectif lorsque celui-ci sera signé. Cela pourrait intervenir en mai 2022. D'ici là, outre le *Conseil épiscopal*, les conseils d'administration de *l'Espace du Moineau* et de *l'Association diocésaine* d'une part, le *Conseil diocésain pour les affaires économiques* et le *Collège des consultants*, d'autre part, auront à poursuivre leur réflexion, donner leur conseil et, enfin, prendre des décisions pour ce qui les concerne.

Les nombreux acteurs et partenaires concernés ne permettent pas toujours une communication parfaitement ordonnée comme en témoigne le récent article paru la semaine dernière dans *Paris-Normandie*. Aussi, les personnes qui ont des questions peuvent toujours s'adresser soit à M. FABRICE MADOUAS soit à M. YANN POINCIGNON qui ont mission pour que le projet d'accueil de l'ICP avance dans la transparence.

Un tel changement a de nombreuses conséquences. Les responsables de *l'Espace du moineau* et de la curie diocésaine essaient de n'oublier personne à commencer par ceux qui y travaillent. Il est clair aussi que cela bousculera des habitudes, et qu'à côté des avantages il y a des inconvénients qu'il faut chercher à diminuer. Avec la participation de chacun et de tous, ensemble, le projet d'accueil de l'ICP, déjà reconnu comme un apport réel au bien commun, peut devenir une chance pour la vie de notre Église diocésaine.

Le 16 mars 2022

Contacts :

- M. FABRICE MADOUAS, directeur de la communication :  
[directeur.communication@rouen.catholique.fr](mailto:directeur.communication@rouen.catholique.fr) – 02 35 71 21 74 – 06 75 22 88 12 ;
- M. YANN POINCIGNON : économiste diocésain, chargé de mission pour l'accueil de l'ICP :  
[ecomome@rouen.catholique.fr](mailto:ecomome@rouen.catholique.fr) – 02 35 71 20 52.